

ELECTIONS COMMUNALES 2020

PROCLAMATION DES RESULTATS

Conseil communal 2021-2024

MASSEREY ANSELIN Sylvie	811 voix
RUDAZ Patrick	667 voix
SIGGEN Kilian	555 voix
PERRUCHOUD HOFSTÄDTER Martine	501 voix
SAVIOZ Valérie	400 voix

Juge

RUDAZ Stéphane	711 voix
----------------	----------

Vice-Juge

VEILLON PASCAL	Election tacite (Art. 205 1 LcDP)
----------------	-----------------------------------

Un recours peut être interjeté auprès du conseil d'Etat contre la régularité de cette élection.

Le recours doit être déposé par lettre recommandée dans les trois jours qui suivent la découverte du motif, mais au plus tard, le troisième jour dès la publication des résultats.

Le recours indique tous les faits et motifs à l'appui.

Il doit être accompagné d'un dépôt de Fr. 500.--, à peine de déchéance (Art. 215 LDP).

Chalais, le 18 octobre 2020

ADMINISTRATION COMMUNALE